

MAIRIE DE BOREST

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le dix-neuf janvier, vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Borest, dument convoqué, s'est réuni en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Paule, Maire.

Date de convocation : 10/01/2015

Absente excusée : Mme Degraeve Isabelle

Madame Audrey Berling Eeckhout a été élue secrétaire de séance.

Voisins vigilants

Madame le Maire dresse le compte rendu de la réunion relative à la mise en place du processus voisins vigilants. Le conseil municipal désigne Monsieur Schloksarczyk Christian, coordinateur, Messieurs Fudali Claude, Garczarek Michel et Hazard Jean-Marc ; référents. La communication sera effectuée dans la gazette.

Le Conseil réalise une étude de pose de caméras de surveillance dans le village, des devis sont en attente.

Cantine scolaire

La commission des travaux s'est rendue dans les locaux de la cantine scolaire, les plinthes et les radiateurs sont à repeindre. Ces travaux seront réalisés par l'employé communal, pendant les vacances de printemps.

Une pièce du sous-sol sera utilisée pour le stockage d'archives, en conséquence des travaux d'assainissement sont nécessaires. Le conseil décide de réaliser une chape béton pendant les vacances de février. Ces travaux seront également effectués par l'employé communal, éventuellement avec l'aide de l'employé communal de Fontaine-Chaâlis.

Chemin des Buttes

Par mesure de sécurité, des balises seront installées au croisement du chemin des buttes et de la départementale 330 (carrefour de la croix rouge). Un courrier sera également adressé à Monsieur le Président du Conseil Général afin de demander l'élargissement de la ligne continue à cet endroit.

Afin de ne pas limiter le tonnage des véhicules intervenant dans Borest, des panneaux « sauf desserte locale » seront installés.

RPI

Madame le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de la mairie de Mont-L'évêque souhaitant intégrer le regroupement pédagogique actuel. Une rencontre entre les Maires de Fontaine-Chaâlis, Montlognon et Borest sera préalablement organisée.

Finances

-Le Conseil autorise Monsieur le Trésorier à transférer les sommes suivantes :

- 11 954,66 € au chapitre de dépenses 21531 et 157 013,91 € au chapitre de dépenses 21532 au compte réseaux de voirie : 2151, ces sommes ayant été imputées à tort en assainissement et eau potable au cours des exercices comptables précédents.*
- Le conseil vote la décision modificative de crédit suivante : portail de l'église : - 250€ ; réseau d'eau : +250€*

Subventions

Après s'être fait présenter les différents projets de travaux, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter les subventions suivantes :

- **Auprès de l'Etat :***

1/ Changement du matériel informatique, pour 2 postes : 4 427 € H.T.

2/ Caméras de surveillance : devis en attente

- **Auprès du département :***

1/ Restauration du chœur de l'église : 7 315 € H.T.

2/ Réfection de la rue de la Beauge : 39 058 € H.T.

Divers

- Le repas de l'Amitié et les colis de Noël, dans leurs nouvelles formules, ont donné toute satisfaction.*
- Le conseil n'est pas favorable à une diminution de l'éclairage une partie de la nuit.*
- Des précisions sont fournies à Monsieur Vincent Bacot quant au défrichage rue du pont de Corne.*
- Accord pour l'achat de vêtements de travail pour l'employé communal.*
- Création d'un nouvel emplacement de taxi sur la commune : « Taxi Christophe »*
- Envoi d'un courrier à Monsieur le Président du Conseil général de l'Oise afin de solliciter un bus de desserte pour l'école privée de Mortefontaine.*